

*des Princes &c.* Septemb. 1717. 193

**V**eu par le Roi en son Conseil l'Arrêt rendu en icelui le 24. Avril dernier, par lequel Sa Majesté a ordonné entre autres choses pour le premier jour du mois de Juillet, une diminution sur le prix des anciennes especes d'or & d'argent, & Sa M. étant informée qu'il est du bien de son service de proroger cette diminution, même de se charger encore pour un tems du paiement du droit qui avoit été accordé; Ouy le rapport. **LE ROI** en son Conseil, a prorogé & proroge jusques au premier jour de Septembre de la presente année, la diminution, indiquée par Arrêt du 24. Avril dernier. Fait au Conseil d'Etat du Roi le 19. Juin 1717. & enregistré à la Cour des Monoyes le premier Juillet suivant.

Le surplus de cet Arrêt concerne le paiement des droits attribués aux Changeurs jusques audit tems, & la maniere dont les quittances seront fournies.

### ARTICLE III.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.*

**I.** Pendant le séjour qu'a fait le Chevalier de St. George à Rome, & depuis ce qui en a été dit dans le Journal d'Août, ce Prince a eu plusieurs longues Conferences avec Sa Sainteté, & s'est occupé à voir tout ce qu'il y a de beau & de rare dans cette grande & superbe Ville, principalement les Eglises & les Convents, où chacun s'est empressé de le recevoir de son mieux. Comme c'est dans les Processions, que la pompe Romaine éclate le plus, on